ACCUSÉS DE PARTOUT

La colère des magistrats

Les juges ont vidé leur sac et fait part de leur colère. Ils l'ont fait hier lors de l'assemblée générale du Syndicat national des magistrats (SNM), qui s'est tenue au siège de la cour d'Alger. La situation socio-professionnelle, les critiques faites à leur encontre par les avocats ou encore «l'indifférence» de la chancellerie sont autant de problèmes à l'origine de la «protesta» des juges.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Les juges montent au créneau et décident de briser la loi du silence. Hier, ils ont saisi l'opportunité de la tenue de l'assemblée générale des magistrats de la région du Centre, sous l'égide du Syndicat national des magistrats, pour s'indigner contre «l'atteinte flagrante à l'intégrité socioprofessionnelle du juge». C'est le constat général qui s'est dégagé lors des différentes interventions.

En effet, les juges ont dressé un véritable réquisitoire contre «certains avocats qui font dans la manipulation» ou encore «ceux qui utilisent l'administration pour instaurer l'arbitraire au sein de notre corporation». Tout a commencé lorsqu'une juge a pris la parole pour «dénoncer les accusations portées à l'encontre des magistrats par deux avocats connus sur la place d'Alger, à l'occasion d'une émission diffusée par Canal Algérie».

Une occasion pour le président du Syndicat national des magistrats de dénoncer l'attitude de l'ex-bâtonnier national, Me Boudiaf ou encore «les propos malsains tenus par Farouk Ksentini».

Selon Djamel Aïdouni, «ces deux avocats n'ont point respecté l'éthique professionnelle et n'ont pas hésité à porter atteinte à l'honneur des magistrats». «A celui qui touchera à notre dignité, nous lui répondrons», a répliqué le président du SNM, qui, aussitôt, a souligné «les agissements de l'avocat Boudiaf à l'époque où il était juge à Oran». «Il est mal placé pour critiquer le juge ou l'évaluer. Je rappelle ici devant vous les agissements de Me. Boudiaf lorsqu'il était à la tête du tribunal d'Oran et son implication dans une affaire de saisie d'un bien immobilier.

Alors, je lui dis : vous êtes mal placé pour critiquer le juge ou dénigrer le magistrat», a-t-il souligné, avant de dresser le même réquisitoire contre Farouk Ksentini. A ce dernier, il lance une invitation pour «une confrontation télévisuelle et lui dire les quatre vérités en face».

«Nous répondrons à tous ceux qui nous insultent»

L'intervention du président du Syndicat national des magistrats a donné un ton particulier à cette assemblée générale. Ses propos ont libéré les juges présents qui ont à leur tour exprimé leur colère. «Les magistrats sont humiliés tant par leur tutelle que par les avocats. Ils sont également pointés du doigt par les citoyens, qui nous accusent d'être à l'origine de tous les maux. C'est absolument faux. Nous sommes des citoyens à part entière. Nous avons des défauts comme nous avons des qualités, mais personne n'a le droit de nous humilier ou de nous porter préjudice et atteinte. Nous répondrons à tous ceux qui oseront insulter le juge», dira le représentant des magistrats de Tizi-Ouzou.

Pour sa part, le représentant d'Alger est allé loin dans son intervention en posant la problématique de l'indépendance de la justice. Selon lui, «le juge ne peut revendiquer cette indépendance s'il ne jouit pas d'une forte personnalité tant dans son comportement que dans l'exercice de sa fonction». «Le juge a le droit de se tromper. C'est un humain. Mais ce même juge doit exercer pleinement son métier en n'obéissant qu'à sa conscience et à la loi qui régit sa profession», affirmera-t-il. D'autres juges sont intervenus pour dénoncer «l'attitude de la tutelle qui n'hésite pas à prendre des mesures disciplinaires contre les magistrats sans arguments solides ou encore sa complaisance vis-à-vis des attaques dont nous sommes victimes».

Photo : SDR

Djamel Aidouni dénonce le non-respect de l'hétique professionnelle.

«Notre syndicat doit réagir et prendre ses responsabilités. Nous devons prouver à tout le monde que vos propos et attitudes sont illégaux et injustes. On ne peut parler d'indépendance de la justice si le juge subit toutes ces pressions et agressions et si sa situation socioprofessionnelle est en deçà de sa mission», a-t-on soutenu.

L'ambiance qui a régné lors de cette rencontre renseigne sur le malaise que traverse cette corporation. En somme, bien loin d'être une protestation épidermique et de circonstance, qui viserait à éviter que certains d'entre eux soient sanctionnés pour leurs éventuelles erreurs, la colère des juges est plutôt révélatrice de l'ampleur de ce malaise qui agite les juridictions.

A. B.

FONCTION PUBLIQUE

Grève de trois jours à partir de demain

Pas de changement de cap au Snapap. Le syndicat a déposé un préavis de grève de trois jours à compter de demain. Le débrayage concernera l'ensemble des secteurs de la Fonction publique.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Une copie du préavis de grève a été envoyée aux services du Premier ministre et une autre a été déposée auprès du ministère du Travail.

Face à la non-prise en charge de ses revendications, la direction du Snapap a opté pour le maintien de sa décision de paralyser le secteur de la Fonction publique à compter de demain et ce, jusqu'à mercredi. Aucune rencontre «sérieuse» n'a été proposée au syndicat depuis qu'il a fait part de son intention d'appeler à un débrayage qui devra toucher les 36 secteurs d'activité de la Fonction publique. Après avoir opté pour des grèves sectorielles, le syndicat autonome a fini par changer de stratégie en privilégiant une grève qui touchera l'ensemble des secteurs que compte la Fonction publique.

Le Snapap exige la satisfaction d'une plateforme de onze points. En tête de liste de ces revendications, la réhabilitation des corps communs qui, selon le Snapap, font partie de la catégorie la plus marginalisée. Chauffeurs, gardiens et agents de sécurité font partie des emplois les moins bien payés au mépris de la loi qui évoque une égalité entre les fonctionnaires.

Pour mettre fin à cette situation, le syndicat appelle à la révision du décret exécutif relatif au statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs et celui relatif au statut particulier des travailleurs professionnels, chauffeurs et gardiens ainsi que le régime indemnitaire les concernant. Mais ce n'est pas la seule préoccupation du syndicat autonome qui revendique le relèvement de la prime de rentabilité, la promotion de manière automatique des employés ayant dix années d'expérience, le classement des titulaires de DEUA à la onzième catégorie au lieu de la dixième actuellement. Le Snapap revendique également la révision du statut particulier des agents de sécurité et appelle à la titularisation des contractuels qui sont, selon les statistiques du Snapap, au nombre de 300 000. Il exige la proposition d'emplois durables aux 600 000 employés dans le cadre du pré-emploi.

Le syndicaliste estime que cette proposition est réalisable au regard des statistiques qui font part du départ à la retraite de 20% des fonctionnaires dans les cinq années à venir. Il insiste également sur l'urgence d'abroger l'article 87 bis qui freine toute réelle augmentation de salaire. C'est au Premier ministre que s'est adressé le Snapap après avoir désespéré d'avoir des réponses claires de la part des différents ministres.

Les 14 réunions tenues avec les représentants des différents départements ministériels n'ont abouti à rien du tout puisque ces mêmes ministères avouaient leur incapacité à répondre aux doléances du syndicat.

N. I.

JUSTICE

La grève des travailleurs du MAE invalidée par le tribunal administratif

Le tribunal administratif d'Alger a rendu jeudi dernier une ordonnance d'invalidation du préavis de grève à laquelle avait appelé le Syndicat autonome des personnels des Affaires étrangères (SAPAE), la déclarant «illégale», a indiqué samedi le tribunal dans un communiqué.

Le tribunal a précisé avoir rendu lors «d'une audience publique, deux ordonnances en référé».

La première concerne «l'évacuation des locaux professionnels du siège du ministère des Affaires étrangères situé au quartier des Annassers à Alger par tous les travailleurs grévistes et leurs représentants syndicaux, leur enjoignant de cesser tout agissement pouvant entraver le déroulement normal du travail».

La deuxième porte sur «l'invalidation du préavis de grève déposé par le syndicat, le 30 janvier 2013, sous le numéro 58/2013 et déclarant la grève illégale».

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Akkouchi sceptique

Le SG du mouvement El Islah, Hamlaoui Akkouchi, estime qu'il ne suffit pas d'émettre des mises en garde contre la corruption pour mettre fin au phénomène. Akkouchi plaide pour la séparation des pouvoirs pour donner à la justice toutes les prérogatives.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - «Le phénomène de la corruption est à grande échelle en Algérie», constate Akkouchi qui qualifie la corruption de «dragon» contre lequel il est difficile de lutter.

Le SG du mouvement El Islah, qui a animé hier une conférence de presse pour commenter les dernières mises en garde du ministre de la Justice, garde des Seaux envers les procureurs et les présidents de cour pour l'application des lois, estime que ce sont là de «simples menaces qui ne changeront rien à la situation qui prévaut».

Le ministre de la Justice, poursuit le conférencier, ne pourra pas mettre fin au phénomène de la corruption par ses déclarations, lesquelles, estime Akkouchi, «ne sont qu'un cri dans un oued».

D'ailleurs, rappelle le SG d'El Islah, «le ministre de la Justice lui-même n'a pas pu faire appliquer la loi sur son prédécesseur qui s'est accaparé d'un logement de fonction». La solution au problème de la corruption, propose le premier responsable du parti d'El Islah, réside dans la séparation des pouvoirs.

Pour Akkouchi, l'exécutif en Algérie s'est accaparé de tous les pouvoirs et les prérogatives, c'est donc son rôle d'intervenir pour mettre fin à tous ces problèmes. «Nous avons un seul pouvoir habilité à mettre fin à la corruption, il s'agit du pouvoir exécutif mais ce dernier se languit dans son silence pour des raisons que nous ignorons», a indiqué Akkouchi qui a ajouté que «ce silence est inacceptable». C'est pourquoi Akkouchi appelle à la séparation des pouvoirs car, dit-il, la justice a les mains liés par le pouvoir exécutif. Tant que cette situation demeure, souligne-t-il, la justice ne peut pas être transparente.

Pire, poursuit-il, «la justice en Algérie se dérobe face aux scandales de la corruption. Pour preuve, c'est l'Italie qui a fait éclater le scandale de Sonatrach».

Le SG d'El Islah a annoncé lors de cette conférence de presse que le parti tiendra son deuxième congrès le 2 mars prochain.

S. A.